

LES «CANADIAN RANGERS»

Question n° 1816—**M. Robinson:**

1. Combien y a-t-il de Canadian Rangers au Canada?
2. Combien a) d'officiers, b) de sous-officiers, c) d'hommes de troupes des Canadian Rangers ont reçu une médaille du Centenaire?

M. David Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. 1681.2. Voir réponse à votre question n° 737, déposée à la Chambre des communes le 15 janvier 1969 (*Procès-verbaux*, n° 71, p. 590).

L'OMU ET CERTAINES MUNICIPALITÉS

Question n° 1828—**M. Skoberg:**

Quelle est l'attitude du ministère de la Défense nationale devant les autorités de certaines municipalités, qui se servent des sommes qu'elles reçoivent du gouvernement fédéral au titre de l'OMU pour combler les postes rendus vacants à la suite d'un arrêt de travail légal, dans un conflit entre patron et employés?

M. David Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Le ministère de la Défense nationale n'attribue pas de fonds publics aux municipalités par l'entremise de l'Organisation des mesures d'urgence du Canada. Les fonds sont alloués et confiés à l'autorité provinciale compétente, moyennant remboursement des sommes affectées par les autorités provinciales et municipales aux travaux convenus de planification en matière de protection civile d'urgence. Les sommes subséquemment attribuées par les provinces aux municipalités ne peuvent servir qu'à payer, entre autres dépenses, 75 p. 100 des salaires versés aux personnes qui sont employées expressément à la réalisation des projets de protection civile, dont sont convenus chaque année les ministres provinciaux responsables de la planification d'urgence et le ministre de la Défense nationale.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES IMMIGRANTS—LES OCCASIONS D'EMPLOI
ET D'ADMISSION DANS UN SYNDICATQuestion n° 1421—**M. Badanai:**

1. Le nouvel immigrant qui possède un métier peut-il se joindre à un syndicat ouvrier canadien?
2. Doit-il avoir exercé son métier au Canada avant d'être admis dans un syndicat?
3. Que fait le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pour aider l'immigrant à trouver un emploi correspondant à son métier?

(Le document est déposé.)

LE COÛT GLOBAL DE LA COMMISSION ROYALE
D'ENQUÊTE SUR LE BILINGUISME
ET LE BICULTURALISMEQuestion n° 1457—**M. Coates:**

1. Combien la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a-t-elle coûté jusqu'ici, à quelle date la Commission aura-t-elle terminé ses travaux, et combien prévoit-on qu'elle aura coûté en tout?
2. Combien a-t-on payé au total, en traitements et indemnités, aux membres de la Commission depuis sa création jusqu'à maintenant?
3. Combien de personnes la Commission a-t-elle employées, et de ce nombre, quels sont les noms, adresses et titres de compétence de ceux qui ont reçu plus de \$10,000 en traitements et indemnités, et dans chaque cas, quelle somme leur a été versée exactement?
4. La Commission a-t-elle employé des entreprises de conseillers ou d'experts en relations publiques et, dans l'affirmative, comment s'appellent ces entreprises, quels services a-t-on demandés à chacune, et combien chacune a-t-elle reçu de la Commission en paiement de ces services?

(Le document est déposé.)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Nous avons été avisés de ce côté-ci de la Chambre que le ministre de l'Agriculture (M. Olson) ferait une déclaration à l'appel des motions. Avons-nous passé l'heure des motions sans que le ministre fasse sa déclaration ou devons-nous y revenir dès maintenant?

L'hon. M. Macdonald: Je voudrais demander à la Chambre d'accepter à l'unanimité de revenir à l'appel des motions. Je crois savoir que la déclaration du ministre doit être faite avant demain.

Des voix: D'accord.

[Plus tard]

AFFAIRES COURANTES

L'AGRICULTURE

ANNONCE DU PRIX DE SOUTIEN DU LAIT
DE TRANSFORMATION

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je désire informer la Chambre que le prix de soutien du lait de transformation pour l'année commençant le 1^{er} avril 1969 a été fixé à \$4.85 le cent livres de lait dosant 3.5 p. 100 de matière grasse. Ce niveau est le même que celui qui avait été établi le 1^{er} avril 1968.

Comme les députés le savent, les recettes touchées par les producteurs de lait de transformation et de crème sont constituées principalement par le prix du marché et ensuite par la subvention. Le prix du marché de son côté est lié aux prix de soutien établis par la